

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 9 Mars 2023
Délibération n°DEL-2023-31

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 03/03/2023

Date d'affichage : 03/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Mars à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, , Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Madame ORNIA Katrine, Madame Amandine MARILLER, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur DELATTRE Aymeric

Procurations : Monsieur Vincent LEVANTERI à Monsieur Gérald MISSOUR, Monsieur Jérôme JUSSEAUME à Madame GISSINGER Sylviane

Absents excusés : Madame Monique MORGAT-BEULIN, Monsieur ALLAINE Franck, Madame VINCENT Anne-Marie

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : **Bibliothèque municipale – reprise du service en régie directe**

Monsieur le Maire rappelle que la gestion de la bibliothèque avait été confiée à l'association « Les Amis du Livre » par convention.

Cette convention fixait les modalités de fonctionnement de la bibliothèque.

Il est fait le constat que le bâtiment de l'actuelle bibliothèque se dégrade de jour en jour, qu'un déménagement rapide s'avère nécessaire.

Afin que la mairie puisse bénéficier d'aides financières (à la construction, aux mobiliers, aux collections) la bibliothèque municipale doit évoluer en régie directe.

Il apparaît donc nécessaire de reprendre en régie directe le service de bibliothèque municipale pour le pérenniser, permettre son développement et engager sa professionnalisation, notamment avec la création d'un poste d'agent de bibliothèque salarié par la commune pour une durée hebdomadaire de 10 heures.

Ce changement résulte d'un choix politique fort afin d'accroître l'envie d'aller à la bibliothèque et de créer un lieu de convivialité intergénérationnel, visible de tous et répondant aux besoins des habitants.

Il s'agira de mettre en place des actions culturelles municipales et pourquoi pas communautaires.

Par conséquent, il est souhaité mettre fin aux conventions confiant la gestion de la bibliothèque à l'association « les amis du livre » pour une reprise en directe du service par la commune.

Cette reprise en régie directe n'implique pas de changement de lieu, dans l'attente de la construction de la nouvelle bibliothèque, puisque les locaux appartiennent à la commune.

Le fonds documentaire est rétrocédé à la commune de manière gratuite. Un inventaire des ouvrages sera réalisé lors de la passation.

La commune assumera la responsabilité des locaux, des biens du personnel et des publics.

L'adhésion à la bibliothèque sera gratuite.

La date d'effet de cette reprise en régie est fixée au 13 mars 2023.

L'association « les Amis du Livre » ne sera pas dissoute et elle poursuivra son action en lien avec la Mairie.

Le Maire invite l'Assemblée à délibérer.

Toutefois, Didier AZNAR, membre du Conseil d'Administration de l'association « les Amis du Livre » ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-ACCEPTE de résilier la convention confiant la gestion de la bibliothèque à l'association « Les Amis du Livre » au 12 mars 2023.

-ACCEPTE que la commune de Saint-Nazaire reprenne l'exploitation de la bibliothèque municipale en régie directe à compter du 13 mars 2023,

-AUTORISE le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

-PRECISE que l'association « Les Amis du Livre » ne sera pas dissoute. Elle se verra confier le salon du livre et d'autres manifestations éventuelles en partenariat avec la commune

-PRECISE que des chartes de bénévoles sont ouvertes aux personnes souhaitant s'investir dans la gestion et le suivi des actions de la bibliothèque.

Fait à Saint-Nazaire

Pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire,
Gérald MISSOUR

